

Comme le soulignait le député de Kenora-Rainy River, le comité de sélection a voulu donner davantage de pouvoir aux comités. Quand il a été question du poste de président, le député de London-Est (M. Turner) a précisé que celui-ci devait être choisi parmi les membres du parti au pouvoir et qu'il fallait qu'il y ait plus de ministériels que de députés de l'opposition. Le président n'a pas à trancher, mais il doit y avoir un «tampon» de députés du gouvernement soit six pour trois députés de l'opposition officielle et un néo-démocrate dans tous les comités sauf deux. Saurait-il y avoir une situation plus injuste que celle-là?

Dans le cadre d'une réforme parlementaire, il faudrait d'abord s'attaquer à l'injustice au Parlement qui fait que 37 députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent agir dans l'intérêt de leurs électeurs ou accomplir le travail qu'ils désiraient faire à la Chambre. Les ministériels les en empêchent délibérément en abusant du pouvoir de la majorité.

Ce troisième rapport, s'il est adopté comme je présume qu'il le sera, gommara tous les acquis de la réforme parlementaire.

Je ne veux pas trop empiéter sur le temps de la Chambre, monsieur le Président, mais je voudrais vous faire part de mon expérience personnelle. Le député de Kenora-Rainy River a souligné la nécessité d'acquiescer une spécialité. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) a ensuite affirmé qu'il n'était pas convenable que le président ait à émettre une voix prépondérante. Tout comme moi, le député a été conseiller municipal et a fait partie de comités. Il a vu le maire faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre, comme la responsabilité lui en incombe. C'est ce qu'il doit faire s'il a quelque chose dans le ventre. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement devrait dispenser le président d'un comité de trancher. C'est aller trop loin que de prétendre qu'il faut une majorité de ministériels, sans compter le président, tout comme on a tort de prétendre que ce dernier n'appuie pas la position du gouvernement.

Les secrétaires parlementaires sont simplement les porte-parole des ministres quand ceux-ci sont absents. Les présidents de comité sont informés de la position des ministres et agissent en conséquence.

Lorsque j'étais maire, j'ai dû parfois trancher et faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. J'étais maire d'un centre industriel de 125,000 habitants. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de me faire le porte-parole des habitants de ma ville axée sur l'industrie automobile. Je ne suis pas non plus en mesure de faire connaître les préoccupations des chantiers navals qui se développent le long du canal Welland. J'ai combattu durant la dernière guerre et j'ai probablement servi plus longtemps qu'aucun autre député, cinq ans et huit mois exactement, mais est-ce que cela me donne droit de faire partie du comité des affaires des anciens combattants?

Par leurs agissements, et en limitant le nombre des députés au sein des comités, le comité de sélection et la majorité des ministériels ont trouvé un moyen détourné de clore le bec aux députés de l'opposition. Ils ont trouvé le moyen de limiter les occasions des députés de servir leurs électeurs. Les ministériels veillent d'abord à leurs intérêts. Le député de Kenora-Rainy

Rapport du comité de sélection

River a tout à fait raison quand il prétend que nous sommes touchés nous aussi. J'ai déjà fait remarquer tout à l'heure que les recommandations du rapport du comité de sélection vont empêcher 37 députés conservateurs de faire partie d'un comité. Cela touche-t-il nos vis-à-vis? On prévoit 120 membres par rapport à 64, ce qui n'est pas proportionné à la représentation à la Chambre ou aux occasions offertes aux députés de siéger aux comités. Le parti ministériel désigne les représentants à compter du Président. Il désigne les membres du cabinet et les secrétaires parlementaires. Rien d'étonnant qu'il ne soit pas intéressé à modifier la composition des comités. Il ne compte pas suffisamment de députés. Ils ont tous l'occasion de remplir d'autres fonctions. Comment la situation peut-elle être juste pour ce côté-ci de la Chambre?

• (1550)

Le député de Hamilton Mountain a affirmé qu'il se rendait compte que la situation était injuste. Il en est ainsi, mais en adoptant ou en appuyant l'amendement, 20 des 37 députés sans travail seraient occupés. Il a prétendu que son parti serait encore plus désavantagé, parce que la proportion ne serait pas la même. Le député de Hamilton Mountain fait partie du comité de sélection. J'ignore comment les choses se sont passées car je n'ai rien eu à voir avec les décisions qui ont été prises, mais j'ai entendu le whip du gouvernement, le député de London-Est signaler qu'il avait appuyé la présentation du rapport et qu'il s'était ensuite prononcé en sa faveur.

Quelle est la position du Nouveau parti démocratique? A-t-il des amendements à proposer? J'ai entendu de belles paroles et des remarques au sujet de l'impartialité des présidents. Le NPD a déclaré qu'il n'appuierait pas l'amendement que mon collègue voulait proposer, mais il n'a lui-même présenté aucun amendement à ce rapport que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a reconnu comme étant injuste à notre endroit et à celui de son parti. Il existe sûrement une meilleure façon d'améliorer les choses. Il y a sûrement une possibilité pour la Chambre d'amorcer une réforme parlementaire sur une base équitable. Si nous n'en profitons pas, elle ne se présentera peut-être plus jamais.

Les ministériels ne semblent pas se rendre compte du fait que, même si le nouveau Règlement n'est à l'essai que pour un an, il est possible que nous soyons en train de créer des précédents. Je suis ravi du précédent établi par M^{me} le Président ce matin, parce que la présidence était directement concernée, mais ce sera un dangereux précédent à suivre. Par ailleurs, les ministériels oublient totalement qu'ils ne seront pas au pouvoir indéfiniment et que nous aurons bientôt l'occasion de les remplacer. Si la Chambre adopte ce précédent aujourd'hui, on pourra sûrement s'attendre à ce que je ne sois pas particulièrement disposé ou prêt à changer si je dois être parmi les 37 députés laissés pour compte. S'il ne m'est possible d'être membre d'aucun des comités formés par ce comité, je ne serai pas disposé à changer volontiers et sans rancune à la prochaine session parlementaire.